

La statistique dans la cité n° 27 - décembre 2021

Lettre bimestrielle du groupe « Statistique et enjeux publics »

Sommaire du n°27 – décembre 2021

Éditorial

Feuilletons :

- *Données de santé : du rififi au Health Data Hub*
- *Andreas Georgiou, une éclaircie dans un ciel toujours aussi plombé ?*

Humeur :

- *Informations toxiques et rigueur statistique*

Nous avons lu ...

- ... *dans Le Monde daté du 5 novembre 2021, un dossier de trois pages : « Dans la fabrique opaque des sondages »*
- ... *dans Variances, le Web magazine d'Ensaë Alumni, daté du 25 novembre 2021 : « Le rôle irremplaçable d'une statistique indépendante de la gestion »*
- ... *France, Portrait social 2021*

Nous avons visionné ...

- ... *Les 14e Journées de l'Économie (Jéco)*
- ... *L'émission consacrée à René Carmille diffusée sur la chaîne parlementaire LCP*

Vie du groupe :

- *Les Cafés de la statistique*
- *Les Cafés lyonnais*

Tous les numéros de l'infolettre sont téléchargeables sur le site du groupe SEP ([cliquez ICI](#))

Éditorial

Dans son précédent numéro, La Statistique dans la Cité s'était ému du slogan qui venait conclure une annonce que le ministère des solidarités et de la santé diffusait à loisir depuis août sur plusieurs chaînes de radio et de télévision aux heures de grande écoute : « *On peut débattre de tout, sauf des chiffres* ». Nous avons dénoncé un tel slogan, et nous ajoutons que ce serait en effet une grave erreur que de donner à penser que le chiffre, quel qu'il soit, est forcément une vérité première et qu'il faut le prendre pour argent comptant sans le discuter. *La Statistique dans la Cité* veille à ce que les débats autour du chiffre restent à l'ordre du jour et insiste sur le fait que la démarche statisticienne vise bien au contraire à contrecarrer la « dictature du chiffre », condition indispensable pour retenir la confiance des utilisateurs.

Le ministère des solidarités et de la santé a cessé d'utiliser ce slogan qui avait fait fortement réagir l'ensemble des acteurs de la statistique. Comme indiqué à la fin de cette infolettre, nos amis lyonnais ont repris l'organisation de leurs Cafés en présentiel le 24 novembre en essayant de démonter le mécanisme pervers de ce slogan. On peut aussi citer les débats sur le « bon chiffre » de la pauvreté qui a été évoqué à l'occasion d'une session des 14e Jéco (voir ci-dessous dans la rubrique « *Nous avons visionné* ») et qui fait aussi l'objet d'un billet d'humeur dans ce numéro.

Par ailleurs, comme cela avait été annoncé dans la précédente infolettre, la chaîne parlementaire LCP a diffusé le 6 novembre un documentaire sur René Carmille qui a donné lieu à un débat en raison des zones d'ombre qui ont pu entourer le rôle du système statistique public français pendant l'Occupation.

Ce numéro fait état de cette diffusion.

Vous y trouverez aussi le récit des événements survenus depuis la parution du précédent numéro de *La Statistique dans la Cité* concernant les deux feuillets que les lecteurs connaissent bien : les péripéties de la plateforme des données de santé (le désormais célèbre Health Data Hub ou HDH) et le harcèlement judiciaire que subit Andreas Georgiou depuis maintenant plus de dix ans.

Dans l'espoir que 2022 verra le retour à des conditions de vie plus normales et que, en conséquence, les activités du groupe *Statistique et Enjeux Publics* pourront reprendre leur cours antérieur, nous vous adressons, chers lecteurs, tous nos vœux pour cette nouvelle année. Et surtout n'hésitez pas à nous faire part de vos commentaires et de vos attentes en écrivant à sep@sfds.asso.fr

Pour nous écrire : sep@sfds.asso.fr

Feuilletons

Données de santé : du rififi au Health Data Hub

Après une tribune dans Le Monde du 20 octobre signée de membres du Conseil scientifique consultatif du HDH, déplorant en termes sibyllins des difficultés persistantes du HDH à réunir les données de santé et à les mettre à la disposition des chercheurs, une seconde tribune dans Le Monde du 18 novembre, signée cette fois de Christian Babusiaux (ancien président de l'Institut des données de santé, ancêtre du HDH), propose une explication de texte. Sous le titre « Il est temps de sauver le soldat Health Data Hub », la tribune expose, en substance, qu'il manque « deux briques fondamentales » à la plateforme des données de santé : la plateforme et les données de santé !

Pour ce qui est de la plateforme (l'infrastructure technique), la décision de retenir sans appel d'offres le « nuage » de Microsoft Azure a suscité une levée de boucliers. Et l'annonce du Gouvernement (l'an dernier) que cette solution serait remplacée par une solution européenne deux ans après au plus tard, a ajouté à la confusion. La polémique a surtout porté sur la sécurité (risques de fuite vers les États-Unis et gestion des clés de déchiffrement) mais on s'interroge aussi sur la solution technique (surdimensionnée ?) et son coût. Il faut savoir que le HDH est à la fois un guichet d'accueil et une infrastructure mais que les projets de recherche peuvent choisir d'autres prestataires techniques que la plateforme proposée par le HDH : il semble que jusqu'à présent la plupart des études (notamment l'étude EPI-PHARE sur 22 millions de patients Covid 19) ont été réalisées sur d'autres supports que MS Azure (infrastructures Cnam ou CASD notamment). Curieusement, le ministère des solidarités et de la santé ignore le HDH dans sa « [feuille de route de la politique à mener en matière de données](#) [...] » publiée en septembre 2021.

Quant aux données de santé, il semble que l'arrêté organisant le transfert en routine des données du Système national de données de santé existant (le « SNDS central ») de la Caisse nationale de l'assurance maladie (Cnam) vers le HDH serait discuté par la Cnil... Le HDH s'appuie toujours en attendant sur des textes pris pour répondre à l'urgence sanitaire et les données de la Cnam ne sont transférées qu'au compte-gouttes ; de leur côté les hôpitaux, comme les cohortes destinées à la recherche médicale, ne sont guère pressés non plus de transformer leurs bases de données en éléments du « catalogue du HDH » et font valoir à l'envi les craintes que leur inspire MS Azure...

Tout le monde affirme haut et fort que le partage des données et l'appariement entre données de sources différentes - dès lors que la confidentialité est assurée - sont indispensables à la recherche et à l'évaluation des politiques publiques. Cependant la mission confiée par la loi de juillet 2019 au HDH de réaliser lui-même ces appariements se heurte à des difficultés et des oppositions persistantes. Il serait logique que le HDH coordonne et facilite ces actions mais cela suppose qu'il se fasse accepter.

En attendant, la Cnil a publié le 7 octobre un « Référentiel relatif aux traitements de données à caractère personnel mis en œuvre à des fins de création d'entrepôts de données dans le domaine de la santé ». En clair, il s'agit surtout de permettre aux hôpitaux et aux organismes de recherche de créer leurs propres infrastructures ou de faire appel à des infrastructures existantes pour que leurs équipes y réalisent des recherches et des études : si un hôpital se déclare conforme au référentiel récemment publié, en ce qui concerne notamment la confidentialité des données et l'information des personnes concernées, il n'aura pas besoin d'autorisation de la Cnil... Le CASD qui est déjà prestataire pour beaucoup de traitements de données de santé a fait savoir qu'il était déjà [conforme pour ce qui le concerne](#).

Andreas Georgiou, une éclaircie dans un ciel toujours aussi plombé ?

La Statistique dans la Cité vous a régulièrement fait part du feuilleton juridique et du harcèlement qu'Andreas Georgiou, président de l'office statistique grec, Elstat, de 2010 à 2015, subit depuis dix ans. Le numéro 26, il y a deux mois, faisait état du dernier avatar de ce feuilleton : le lecteur est invité à se reporter à cet article. Andreas Georgiou s'était vu condamné en appel pour calomnie envers Nicolas Stroblos, l'ancien directeur des comptes nationaux de la statistique grecque de 2006 à 2010 ; cette procédure avait été engagée parce qu'Andreas Georgiou avait « osé » évoquer les nombreuses manipulations des statistiques des finances publiques par ses prédécesseurs entre 2004 et 2009, manipulations largement reconnues depuis par la communauté statistique et notamment par Eurostat ! Depuis ce rejet, ce dernier avait fait un recours devant la Cour suprême qui avait indiqué qu'elle se prononcerait le 16 janvier 2023, mais, nonobstant ce recours, Nicolas Stroblos avait demandé l'exécution immédiate du jugement de la cour d'appel, soit le paiement d'environ 18 500 € de dommages et intérêts et la publication immédiate de la condamnation avec une astreinte de 200 € par jour en cas de retard ; il avait même obtenu d'une juridiction inférieure le feu vert pour faire procéder à la confiscation de tous les biens d'Andreas Georgiou, et en particulier son appartement à Athènes où loge sa mère.

Une lueur d'espoir dans le cauchemar que vit Andreas Georgiou : la Cour suprême vient de lui accorder une injonction contre l'exécution immédiate du jugement d'appel, jusqu'au 16 janvier 2023, date à laquelle elle examinera sur le fond son recours.

Humeur

Informations toxiques et rigueur statistique

La puissance de la rumeur, fondée sur du vent, est souvent bien supérieure à celle d'une information solidement argumentée. Dit autrement : s'il est facile de créer une fausse information, sur le fond et la forme, en quelques minutes, il faudra probablement plusieurs heures pour démonter chaque point et montrer ainsi la fausseté de l'ensemble.

Cette assertion est parfois connue sous le nom de « [Loi de Brandolini](#) ».

Il en est de même lorsque sont publiés des chiffres approximatifs ou peu robustes, non basés sur une méthodologie sérieuse.

La statistique vient d'en connaître deux illustrations récentes.

1. En octobre 2020, des organisations caritatives ont annoncé que « *la crise sanitaire et sociale avait fait basculer un million de personnes dans la pauvreté* ». Le chiffre rond frappait forcément les imaginations. Cette information a été complaisamment reprise par les médias, dont Le Monde, Europe 1 et France-info, puis par la célèbre organisation Oxfam en janvier 2021. Elle a ému le monde politique et l'Assemblée nationale avait même envisagé de créer une commission d'information sur ce point. En fait cette information était basée sur une analyse trop simpliste et trop rapide de quelques indicateurs (augmentation de l'aide alimentaire ainsi que du nombre d'allocataires du RSA, diminution de l'épargne des plus pauvres, ...). Début novembre 2021, l'Insee publie une étude montrant que le taux de pauvreté serait resté stable, à 14,6 % de la population, ainsi que les inégalités de niveau de vie, malgré la pandémie. Sur son blog, le directeur général de l'Insee précise que « *le message général de stabilité de ce taux de pauvreté semble relativement robuste* » malgré quelques réserves méthodologiques, qu'il détaille, mais que les informations dont il dispose « *conduisent cependant à penser que certaines situations de pauvreté se sont aggravées à la faveur de la crise, plutôt que de penser qu'une partie importante de la population serait passée en deçà du taux de pauvreté* ». Il ajoute que « *un seul indicateur ne peut à lui seul rendre compte d'une réalité économique ou sociale comme la pauvreté* ».

2. Le 2 novembre 2021, le journal Le Figaro mettait en ligne un article dont le titre était « [Présidentielle 2022 : François Hollande testé à 2 % dans un sondage non publié](#) » On notera au passage l'oxymore consistant à publier le résultat d'un sondage en titrant le fait qu'il n'est pas publié ! Le journal ne donnait aucune indication sur ledit sondage : ni l'institut qui l'aurait réalisé, ni la date, ni les questions posées... Ce sondage avait bien le goût, la couleur et l'odeur de la rumeur. Le 3 novembre, la Commission des sondages a demandé au *Figaro* de publier une [mise au point](#) soulignant toutes les faiblesses de cette publication. Ce qui a été fait.

Dans de tels cas, cependant, on peut craindre que les informations approximatives ou les rumeurs, largement diffusées, n'aient plus marqué les lecteurs et auditeurs que les informations fondées sur des éléments vérifiables.

Nous avons lu ...

... dans Le Monde daté du 5 novembre 2021, un dossier de trois pages : « Dans la fabrique opaque des sondages »

Pour établir ce dossier, le journaliste s'est fait passer pour divers personnages (homme / femme, jeune / vieux, urbain / rural, etc.) et a répondu, sous ces avatars, à plus de deux cents sondages. Cette méthode, contestable d'un point de vue déontologique, lui a permis de détecter certaines faiblesses des sondages, et en particulier des sondages électoraux, faiblesses dont les instituts sont en général bien conscients. Cet article critique essentiellement l'utilisation de panels de consommateurs (dits « access panels ») pour obtenir des opinions sur toutes sortes de sujets, la sollicitation excessive par des méthodes de type marketing de certains individus qui deviennent presque des sondés professionnels et parfois rémunérés (lots, bons d'achat, ...), ou encore l'incapacité des instituts à donner un chiffre fiable pour l'abstention.

Ces critiques ne sont pas totalement infondées. Pour autant, il serait excessif de jeter le bébé avec l'eau du bain et de condamner sans appel les informations fournies par les instituts de sondage. En effet, les instituts de sondage sérieux (c'est-à-dire la quasi-totalité) s'efforcent d'y porter remède en multipliant les contrôles des inscriptions dans les panels de répondants, en fixant des règles afin de ne pas trop solliciter les mêmes individus et en essayant de développer des outils aptes à mesurer le niveau de l'abstention.

D'autre part, une attitude responsable est aussi attendue de ceux qui lisent, ou écoutent les résultats de ces sondages, ainsi que de ceux qui les utilisent ou les commentent. On doit se rappeler que les chiffres publiés sont nécessairement entachés d'une erreur aléatoire, qu'ils décrivent une situation présente et n'ont aucun caractère prédictif, que certains chiffres sont plus fragiles que d'autres, notamment pour la mesure de l'abstention, ou lorsque le corps électoral est mal défini.

... dans Variances, le Web magazine d'Ensaë Alumni, daté du 25 novembre 2021 : « Le rôle irremplaçable d'une statistique indépendante de la gestion »

Dans [cet article](#), l'auteur s'interroge sur la façon dont sont produites les statistiques utilisées dans le débat public pour décrire les fluctuations de la pandémie de la Covid19 et venir à l'appui des politiques publiques. Il rappelle que la production statistique publique repose en France, comme dans la plupart des pays développés, sur deux piliers, des enquêtes menées à l'initiative des différents services statistiques et l'utilisation à des fins statistiques de données issues de la gestion administrative ou de données d'entreprise. Quand il utilise ces dernières, le statisticien essaye de tirer le meilleur parti possible d'un matériau qui a été conçu pour d'autres buts que la production de statistique et il n'a pas la maîtrise des conditions dans lesquelles ces données ont été produites. Dans le cas d'une enquête, la visée informative est présente dès sa conception et le statisticien est seul responsable du choix des unités interrogées, des définitions et des interrogations.

L'auteur rappelle que les données administratives sont moins coûteuses pour le système statistique public alors que la collecte d'une enquête est souvent très onéreuse. De plus, elles peuvent être exploitées à des niveaux géographiques fins et selon beaucoup de nomenclatures, tandis que les données d'enquêtes sont presque toujours recueillies par échantillonnage, ce qui limite les exploitations possibles. Et il cite l'exemple traditionnel du chômage où coexistent l'exploitation des données administratives de demandeurs d'emploi fournies par Pôle Emploi et une très grande enquête par sondage, l'enquête emploi, qui permet d'évaluer le chômage au sens du BIT. D'autres exemples existent ; ainsi l'auteur cite les enquêtes de victimation qui pallient les insuffisances des statistiques policières.

Depuis le début de la pandémie de la Covid-19, beaucoup de statistiques ont été utilisées dans le débat public pour décrire les fluctuations de l'épidémie et pour justifier les politiques publiques. Ces statistiques ont presque toujours été d'origine administrative ou professionnelle. En France, elles proviennent, pour l'essentiel, de l'administration des hôpitaux, des praticiens de la santé ou de la sécurité sociale (assurance maladie). Plusieurs variables (notamment les hospitalisations et les décès liés à la Covid) peuvent être bien suivies à l'aide des données administratives. Une seule enquête déconnectée de la gestion sanitaire administrative a été menée ; il s'agit de l'enquête [EpiCov](#) menée en trois vagues depuis le printemps 2020 ; cette enquête a été surtout exploitée pour mettre en lumière les disparités sociales de l'impact de la pandémie et très peu pour en cerner l'étendue (1).

L'auteur conclut en questionnant la statistique publique face à cette pandémie : ce qui est en jeu, écrit-il, c'est l'importance que la société attache à disposer d'une information concernant des

phénomènes sociaux qui soit indépendante des cadres administratifs, et donc sur les moyens accordés à la réalisation d'enquêtes, sans contrepartie monétaire directe. Dans le cas de la Covid-19, en France, de tels moyens ont-ils été demandés pour des enquêtes de prévalence ou d'incidence représentatives de la population et fréquemment répétées ? L'auteur ne le sait pas. S'ils ont été demandés, ont-ils été refusés ? Toujours est-il que ces moyens n'ont pas été mis en place. De ce fait on ne saura pas à quel degré les indicateurs utilisés étaient erronés, ni les conséquences que ces erreurs ont pu entraîner.

(1) Une analyse sérologique a cependant été effectuée sur un sous-échantillon.

... France, Portrait social 2021

L'édition 2021 de [France, Portrait social](#) diffusée par l'Insee est parue le 25 novembre 2021. Ce travail collectif a porté principalement sur la situation de la société française après plus d'un an de crise sanitaire. En plus d'une étude sur les conséquences démographiques, économiques et sociales de la crise sanitaire, ce document inclut deux dossiers. L'un présente le profil des ménages multipropriétaires établi à partir d'une nouvelle source sur le patrimoine immobilier. L'autre examine les effets du passage de la plateforme « Admission post-bac » à « Parcours sup » sur la répartition des nouveaux bacheliers dans les formations de l'enseignement supérieur.

Nous avons visionné ...

... Les 14e Journées de l'Économie (Jéco)

Depuis une quinzaine d'années, la Fondation pour l'Université de Lyon organise au 4e trimestre les « Journées de l'Économie » (Jéco) ; l'objectif de ces Journées est de proposer aux citoyens de tous horizons des clés pour mieux comprendre le monde qui les entoure en échangeant sur une grande diversité de sujets d'actualité abordés avec un éclairage économique. Leur 14e édition s'est déroulée les 3, 4 et 5 novembre 2021 autour du fil rouge : "Faire des utopies une opportunité".

Le format de cette édition était « hybride », certaines conférences étant organisées en ligne, et il était possible de participer à distance aux séances organisées « en présentiel » et de poser des questions aux intervenants par SMS. Il est évidemment impossible de rendre compte de la totalité du programme qui a compté 28 conférences en présentiel, 20 conférences en ligne, et même, comme dans les grands festivals de théâtre, 12 « conférences off ». On peut trouver le [programme complet](#) sur le site des Jéco.

Deux conférences ont attiré notre attention, une conférence en ligne sur le thème [« Quelle statistique publique au XXIe siècle ? »](#) et une conférence en présentiel [« De la croissance au bien-être »](#). La description de ces séances est disponible sur le site des Jéco. Pendant la première séance, le directeur général de l'Insee a notamment insisté sur l'équilibre à trouver entre rapidité, fiabilité et robustesse, qui sont autant de défis que doit relever la statistique publique à l'époque des réseaux sociaux et a proposé quelques critères pour attirer les citoyens vers une statistique « haut de gamme ». Cette séance a aussi introduit le concept de bien-être qui était au centre de la deuxième conférence citée ci-dessus. Le concept de bien-être va au-delà des préconisations du [rapport Stiglitz-Sen-Fitoussi](#) remis en 2009 sur la mesure de la performance économique et du progrès social ; le concept de [PIB ressenti](#) y a notamment été discuté.

Une [bibliothèque virtuelle \(Téco\)](#) donne accès aux ressources produites lors des manifestations organisées par les Jéco.

L'émission consacrée à René Carmille diffusée sur la chaîne parlementaire LCP

Le précédent numéro de *La Statistique dans la Cité* avait annoncé la diffusion le 6 novembre de ce documentaire préparé par Youssr Youssef, étudiante à l'école de journalisme de Sciences-Po Paris et à l'Ensaë dans le cadre de la bourse *Graine de doc* qui a pour objectif de repérer les nouveaux talents du documentaire et de leur permettre de réaliser leur premier film. Cette émission est visible en [« replay » sur le site de LCP](#).

Youssr Youssef annonce d'emblée que le point de départ a été son interrogation sur la date de création de son école (1942), sous le nom d'école d'application de la statistique, par le gouvernement de Vichy, et sur les circonstances de cette création à une époque troublée de notre histoire. Cette recherche l'a amenée à se pencher sur les zones d'ombre qui ont pu entourer le rôle du système statistique public français pendant l'Occupation. L'annonce publiée dans le [n° 26 de La Statistique dans la Cité](#) rappelait rapidement quelques événements clés de l'histoire de la statistique publique à cette époque et en particulier la personnalité de René Carmille, contrôleur général des armées, qui s'était vu confier après l'Armistice de 1940 la responsabilité du Service de la Démographie, devenu en

1941 le Service National des Statistiques après le rattachement de la plus que centenaire Statistique générale de la France.

Yousr Youssef évoque naturellement le fait que beaucoup ont considéré que la création de ce service avait pour but la reconstitution d'un fichier de mobilisation sous le couvert de la réalisation d'une opération statistique (c'est pourquoi elle a choisi de le qualifier de « hacker »). Mais elle laisse entrevoir une autre lecture qui paraît plus que vraisemblable : René Carmille était passionné de démographie et de statistiques dès les années 1930 (2), mais il était surtout convaincu que la mécanographie allait bouleverser l'organisation administrative de la France et que les statistiques économiques et sociales pourraient n'en être qu'un sous-produit. Il nourrissait donc l'ambition de constituer ce qu'on appellerait aujourd'hui une énorme base de données économiques et sociales ; le [rapport de mission sur le système statistique français de 1940 à 1945](#) publié en 1998 par les historiens Jean-Pierre Azéma et Béatrice Touchelay et par Raymond Lévy-Bruhl parle d'ailleurs à propos de ce projet de « boulimie d'information ». Il s'agissait bien d'une immense opération avant la lettre d'appariements de fichiers et de traitement de « big data », mais à une époque, faut-il le rappeler, où aucune réflexion éthique n'avait été menée et surtout dans un contexte de gouvernement totalitaire pouvant conduire à une utilisation de cette base de données à des fins de répression. Un des intervenants dans le documentaire estime que René Carmille a vraiment joué avec le feu.

Beaucoup d'investigations restent à mener et c'est d'abord aux historiens de lever les voiles d'ombre qui recouvrent encore cette période troublée de l'histoire de la France et de l'histoire de sa statistique publique.

(2) René Carmille avait été élu en 1936 membre de la Société de Statistique de Paris (l'un des ancêtres de l'actuelle SFdS) et avait fait une communication sur ces sujets devant cette Société.

Vie du groupe

Les Cafés de la statistique

Deux Cafés de la saison 2021 – 2022 ont eu lieu en visioconférence depuis le précédent numéro de *La Statistique dans la Cité* : le 16 novembre (*Comment mesurer le handicap et la dépendance ?*) avec Patrick Aubert, sous-directeur de l'observation de la solidarité à la Drees et le 14 décembre (*Une économie plus circulaire, mais comment ?*) avec Matthieu Glachant, professeur à l'École des Mines de Paris (3).

Pour le premier Café de l'année 2022, nous avons invité l'épidémiologiste, Antoine Flahaut, professeur de santé publique à l'Université de Genève qui nous parlera de la modélisation des épidémies dans le contexte de la Covid-19 ; l'invité du Café suivant sera Jean-Luc Tavernier, directeur général de l'Insee, qui évoquera la façon dont le service statistique public s'est adapté à la pandémie.

(3) Les vidéos des exposés introductifs des 2 séances seront [mis en ligne sur le site](#) du groupe Statistique et Enjeux Publics.

Les Cafés Lyonnais

Les Cafés Lyonnais, qui ne s'étaient plus tenus depuis le début de la pandémie, ont repris leur cycle de quatre séances par an en organisant le mercredi 24 novembre, toujours au Café de la Cloche, rue de la Charité, un Café à propos du malheureux slogan qui a été utilisé pendant des semaines par le ministère des solidarités et de la santé (*On peut débattre de tout, sauf des chiffres*) ; leur invité était Fabrice Bardet, directeur de recherche en science politique à l'ENTPE, Université de Lyon. La prochaine séance des Cafés Lyonnais de la statistique aura lieu le mardi 18 janvier 2022 où est invité l'écrivain et éditeur Yves Pagès qui a choisi comme fil directeur de son intervention : « *Il était une fois sur cent, rêveries fragmentaires sur l'emprise statistique* ».

Responsable de l'infolettre : Chantal Cases, présidente du groupe SEP

Rédacteur en chef : Jean-Louis Bodin

Secrétaire de rédaction : Jean-Pierre Le Gléau

Webmestre : Érik Zolotoukhine